

Bien Vivre à Reuil en Brie

Juin 2011

N°29

Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Reuil en Brie



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL



Le dernier Conseil Municipal a arrêté le budget pour l'année 2011. La réforme des taxes locales trouble quelque peu le mécanisme habituel.

En effet, la réforme a fait disparaître la taxe professionnelle au profit d'une nouvelle regroupant à la fois une part communale et une part départementale. Dès l'édition des nouvelles feuilles émises par le trésor public, une explication détaillée sera donnée dans le « Bien Vivre à Reuil en Brie ».

Les projets communaux nous obligent à anticiper les avances de trésorerie qu'il nous faudra conduire avec celles des partenaires : subventions du Conseil Général et du Conseil Régional. C'est pourquoi le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une augmentation des taux de 2%.

La Commission Travaux a validé l'esquisse du Contrat Rural comprenant les sanitaires de l'Ecole, le Préau et la place de la Mairie.

L'étude de sécurité concernant le Plan Communal de Sauvegarde est terminée et approuvée par la DDT. Une réunion publique de présentation de ce dispositif concernant toute la population Reuilloise est prévue le vendredi 17 juin à 20h30 au Foyer de l'Amitié. Une présentation des risques majeurs pressentis pour la commune sera exposée et commentée. Le rôle des Acteurs Communaux sera également abordé.

Je surveille attentivement tous les signaux concernant l'état de sécheresse de notre territoire. Notre Commune n'a jamais eu à souffrir de pénurie de la ressource en eau. Toutefois, cette année, tous les indicateurs nous forcent à être vigilants. Je reviendrai vers vous si la situation devenait préoccupante dans ce domaine.

Dans l'attente, je vous invite à adopter une attitude citoyenne et responsable de votre consommation en eau potable.

Le Maire,

Patrick ROMANOW

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2011

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD.

La séance commence à 20h30.

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 Janvier 2011 et des délibérations rattachées

Adopté à l'unanimité.

2. Engagement des investissements 2011 avant vote du budget

Le vote du budget 2011 n'interviendra qu'en avril 2011. Il est cependant nécessaire de procéder à des engagements et règlements d'investissements 2011 sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal et ce, dans la limite de 25% des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Adopté à l'unanimité.

3. Motion sur l'exploration et l'exploitation d'huile de schiste.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par la Communauté de Communes du Pays Fertois et expose les risques liés à cette technologie. Il est proposé de voter une motion s'opposant à l'exploration et à l'exploitation d'huile de schiste sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

4. Modification du nom de certaines rues.

La Commission travaux a relevé différentes incohérences lors du recensement des panneaux de rue. Une harmonisation de la signalétique des rues étant prévue, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes :

- Sentier du ru des Vignes devient Rue des Vignes
- Rue des Carrières devient Rue de la Carrière
- Chemin des Poupelins devient Rue des Poupelins

Adopté à l'unanimité

5. Demande de subventions dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention doit être déposée avant le 31 mars 2011 après

délibération du Conseil Municipal. Cette demande de subvention concerne la Défense Incendie, le Columbarium et l'Ecole (porte).

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire procède à la présentation et à la projection des documents en cours de finalisation et qui donneront lieu à un arrêté municipal.

7. Points divers

Catherine RIEHL fait part du dernier conseil d'école et demande à la Commission des Fêtes s'il y aura ou non un marché campagnard en 2011. La Commission se réunira prochainement.

Patrick ROMANOW évoque le problème de garderie des enfants en cas de grève et des problèmes rencontrés par la commune.

Lucien DUBOIS rappelle qu'une enquête publique sur la modification des couloirs aériens se tient actuellement à Reuil et invite chacun à y participer.

Denis GEOFFROY souligne le mauvais état de certains trottoirs rue du 8 mai 1945.

Sophie CORNILLET indique la dangerosité du Chemin de Tarterel et demande si la pose d'un miroir est envisageable.

Max VAUSSARD revient sur l'enquête publique concernant la modification des couloirs aériens en indiquant qu'il n'y a vu aucun document concernant la commune et plus généralement l'est parisien. Il estime les documents insatisfaisants et s'étonne également de chiffres relatifs à la population concernée.

Il souhaiterait par ailleurs que la motion relative à l'exploration et l'exploitation de l'huile de schiste soit diffusée aux Médias et Responsables politiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 25 mars 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2011

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absents excusés : Yvelise BITOUN

Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS

Martine GOSSART qui a donné pouvoir à Max VAUSSARD

La séance commence à 20h30 Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 23 mars 2011

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2010 du Percepteur

Monsieur le Maire expose les données aux membres du Conseil

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2010

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2010

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat (positif) de fonctionnement est affecté à hauteur de 100 000€ en réserve Investissement et 160 900€ en report Fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 4 Taxes 2011

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil. En termes de présentation, et suite à la réforme de la fiscalité des collectivités, il est précisé que le taux communal de la taxe d'habitation reprend désormais le taux départemental et que la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) remplace partiellement la Taxe Professionnelle. En contrepartie, la Commune subira un prélèvement pour le GIR (Garantie Individuelle de Ressources).

Il est proposé une augmentation des taux de 2% pour consolider les ressources de la Commune.

Adopté à l'unanimité

6. Vote des Subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes reçues.

Après débat au sein du Conseil, il est précisé que les subventions ne seront versées qu'après demande écrite et production, le cas échéant, du bilan financier 2010. Le budget global de 5 000€ est affecté comme suit :

CCAS 2 000€, D'Art D'Art 1200€, Les Ecureuils 300€, diverses délibérations 1 500€.

Adopté à l'unanimité.

7. Vote du Budget 2011

Monsieur le Maire expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement et la volonté de maintenir un budget équilibré tout en renforçant les capacités d'investissement pour les projets à venir.

Le budget global 2011 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 727 937 €
- Investissement : 292 407 €
- Total : 1 020 344 €

Adopté à l'unanimité.

8. Augmentation du prix de repas de cantine

Il est proposé de porter le prix du ticket cantine à 3,25€

Adopté à l'unanimité.

9. Augmentation du prix de l'étude

Monsieur le Maire indique que le prix de l'étude doit être rééquilibré pour faire face aux charges engendrées par ce service.

Après concertation, il est décidé de porter le prix mensuel de l'étude à :

- Enfants de Reuil : 29€ pour 1 enfant et 47€ pour 2 enfants.
- Enfants de Luzancy : 40€ pour 1 enfant et 62€ pour 2 enfants

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

10. Augmentation de la participation aux frais administratifs de la Cantine

Il est proposé de porter la participation à 9€ par an.

Adopté à l'unanimité.

11. Augmentation du prix de location du Foyer de l'Amitié

Il est proposé la grille de tarification suivante :
Période 01/05 au 30/09 (été)

Week-end ordinaire :

Habitants de la Commune : 180€

Habitants hors commune : 250€

Associations extérieures : 250€

Long week-end :

Habitants de la Commune : 270€

Habitants hors commune : 375€

Associations extérieures : 375€

Jour de semaine pour les habitants de la Commune uniquement : 50€

Gratuit pour les Associations Communales du lundi au jeudi.

Période 01/10 au 30/04 (hiver)

Week-end ordinaire ;

Habitants de la Commune : 200€

Habitants de l'extérieur : 270€

Associations extérieures : 270€

Long week-end :

Habitants de la Commune : 300€

Habitants de l'extérieur : 405€

Associations extérieures : 405€

Jour de semaine pour les habitants de la Commune uniquement : 60€

Gratuit pour les Associations Communales du lundi au jeudi.

Adopté à l'unanimité.

12. Points divers.

- Françoise SADKOWSKI demande s'il est possible de poser un panneau « Voie sans issue » rue Gambetta.
- Denis GEOFFROY fait un point sur la taille des arbres et haies ainsi que sur la voirie à Bréau.
- Pascal CARBUCCIA indique qu'il réunira prochainement la Commission Travaux pour le plan d'engagement des dépenses 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 3 mai 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 3 mai 2011

Le Maire,
Patrick ROMANOW

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique		Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur		
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18h30
Samedi	09 h 00/12h		10 h 00/11h30

Horaires d'été des déchèteries

Saâcy-sur-Marne

Lundi: 9h-12h et 14h-18h
Mardi: fermé
Mercredi : 14h-18h
Jeudi: 9h-12h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Jouarre

Lundi : 10h-12h et 14h-18h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Recensement de la population

Population légale à compter du 1^{er} janvier 2011
Vous avez été sollicité pour le recensement de la population.

En voici le résultat :

Population municipale : 858

Population comptée à part : 15 (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont gardé une résidence sur le territoire de la commune)

Population totale : 873

Caisse d'assurance Maladie de Seine et Marne

La Caisse d'assurance Maladie de Seine et Marne vous offre la possibilité d'effectuer un bilan de santé tous les 5 ans. Pour cela il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone à Meaux au 01 60 09 25 38

Inscription des enfants de moins de 16 ans sur la carte vitale des deux parents

Pour faciliter la visite chez les professionnels de santé et remboursement des soins, vous pouvez

adresser votre demande en indiquant les 2 numéros de sécurité sociale, accompagnée d'une photocopie du livret de famille.

CAF :

Ouverture d'un lieu d'accueil à Meaux : 1 avenue de la République, Meaux.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 9 h à 11h30 et de 14h à 16h30.

Téléphone : 08 10 25 77 10

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La loi du 22 Juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile et la prévention des risques majeurs précise en son article 21 : « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Identification des risques majeurs dans notre commune

L'inondation

La tempête

Glissements de terrain

Intempéries hivernales exceptionnelles

Le transport des matières dangereuses

L'alerte

Les consignes générales

Les contacts utiles

Le document prochainement finalisé sera mis à disposition de tous les Reuillois.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Reuil en Brie

En conséquence du document DICRIM, notre commune identifie les moyens disponibles et décrit l'organisation communale de gestion de crise.

Une réunion publique d'information aura lieu le **vendredi 17 juin à 20h30** au foyer de l'amitié.

La vie des Écoles

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal a été menacé d'une fermeture de classe, en fonction de la baisse démographique. Après explications, négociations, la classe serait, à ce jour, sauvée. Une décision qui rassure quant à la qualité reconnue de l'enseignement de Reuil en Brie et Luzancy.

Mais rien n'est définitivement acquis, la décision sera prise à la rentrée de septembre. Affaire à suivre...

L'École Lucien MAILLET présente :

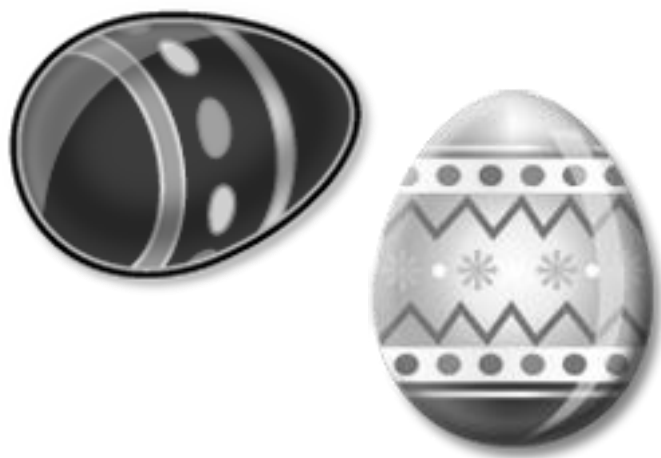
Chants : les enfants chanteront le 21 juin à 20H dans la cour.

Exposition : les productions artistiques des enfants seront présentées le 24 juin de 17H à 18H30.

**VENEZ NOMBREUX SOUTENIR
LES ENFANTS DE L'ÉCOLE**

Les œufs de Pâques

L'affluence était particulièrement importante dans le parc du château, à l'aimable invitation de Madame et Monsieur de Sainte Opportune. Les enfants avaient rivalisé de créativité pour le concours de décorations d'œufs, et le jury fut très admiratif des productions de chacun.



FÊTES et VIE ASSOCIATIVE

La brocante

Une très belle participation, tous les emplacements occupés, les visiteurs au rendez-vous, une météo très agréable. Que demander de plus ! Remerciements aux organisateurs et bénévoles ayant permis cette manifestation.



La fête de REUIL, samedi 25 juin

Pour que les Reuilloises et Reuillois se retrouvent pour une fête populaire !!!

Elle se déroulera le samedi 25 juin à partir de 18H jusqu'à très tard.

Au programme :

18h : décoration du char

19h : repas (voir bulletin d'inscription inséré dans le présent journal)

22h30 : défilé aux lampions accompagné de majorettes

23h30 : feu d'artifice

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Vie pratique

Pour améliorer la distribution du courrier, il est demandé de mettre aux normes les boîtes aux lettres et donc que soit inscrit sur la boîte le nom des personnes recevant du courrier.

Inscription sur le liste électorale pour 2012

Les inscriptions s'effectuent en mairie du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011

Vitesse de circulation

Après quelques belles frayeurs, il est toujours utile de demander de respecter les limitations de vitesse. C'est souvent l'urgence de prendre un train, de déposer les enfants au dernier moment chez la nourrice qui fait prendre trop de risques.

A l'exception de la rue du 8 mai 1945, comme indiqué par les panneaux, la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h dans l'ensemble des rues de notre village. Merci d'avance aux Reuillois de rappeler cette réglementation à leurs visiteurs.

Environnement

Pour le respect de l'environnement et des autres, il est rappelé que le nettoyage des véhicules sur la voie publique ainsi que les entretiens (vidange etc...) ne sont pas tolérables car engendrant des pollutions dans les eaux pluviales ou sur les trottoirs non destinés à recevoir les huiles, lessives et autres produits chimiques. De ce fait nous vous invitons à vous rendre dans les lieux adaptés à ce genre d'opérations d'entretien.

L'utilisation de tondeuses à gazon,

tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, n'est autorisée que :
de 7h à 20 h les jours ouvrés ;

le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ;
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12 h.

Chiens bruyants

Nos concitoyens nous signalent très souvent des nuisances sonores liées à nos compagnons à quatre pattes.

Il s'agit d'une infraction sanctionnée par la loi. Pour ne pas en arriver là, merci aux personnes concernées d'accroître leur vigilance, pour le confort de tous.

Rappel sur la bonne utilisation de nos poubelles et déchets

Si vous n'êtes pas sûrs de bien faire, il reste préférable de jeter un emballage de quelque nature que ce soit dans **votre poubelle grise** plutôt que risquer la contamination de toute une collecte.

Il suffit juste d'un peu de sens pratique !! :

Le verre dans le conteneur « **VERRE** » sous réserve qu'il ne soit pas plein !!!

Les bricks de lait, bouteilles plastiques, journaux boîte de conserves, prospectus (sans plastique), dans la **poubelle bleue**

Les pots de yaourts, les cartons de pizza salis, les boîtes à œufs et les rouleaux carton d'essuie-tout et de papier toilettes dans la **poubelle grise**

Si tout cela devient une habitude, nous aurons déjà fait un grand pas en avant

Rentrer les poubelles !

Les poubelles doivent être rentrées à l'issue de la collecte. Chacun constate nombre de poubelles restant sur la voie publique.

Ceci génère des problèmes de circulation des piétons, et par conséquent des mises en danger. Il est envisagé dans un premier temps d'avertir les personnes concernées.

Créer soi-même des photophores

Les soirées estivales s'annoncent et l'envie de dîner au jardin nous prend tout à coup mais point de soirée tardive à l'extérieur sans une illumination adaptée ! Voici donc trois idées de photophores à créer soi-même à partir de pots en verre récupérés et de pâte Fimo, pour créer une ambiance chaleureuse et étonner vos convives.



Pour décorer une table estivale, rien de tel que des photophores. L'idéal étant, bien entendu, qu'ils soient assortis à votre décoration de table. Pour cela, vous trouverez ici trois idées de création à faire soi-même à partir de pots en verre récupérés et de pâte polymère, plus connue sous le nom de pâte Fimo.

La technique utilisée est simple : il s'agit de venir recouvrir les contenants avec une pâte à modeler qui se cuit au four quelques minutes.

Plusieurs styles au choix

Pour que vous puissiez trouver le style qui convient à votre table, nous vous soumettons trois idées de décors différents, jouant sur des motifs, des coloris, des textures, des reliefs... Libre à vous par la suite d'improviser autour de ces propositions !

L'idée est surtout de vous faire découvrir les bases de cette technique très pratiquée dans les loisirs créatifs. Vous pourrez ensuite coordonner à vos photophores d'autres éléments de votre table comme, par exemple, des porte-couteaux ou des cadeaux d'invités (petit bijou ou porte-clés), etc.

AVIS A LA POPULATION

L'État oblige les Communes à instaurer un Service Minimum d'Accueil des enfants scolarisés à l'école primaire et à la maternelle, les jours de grève des enseignants.

La Commune de Reuil n'est, en aucun cas, opposée à cette obligation. Ce n'est pas un problème de moyen financier mais bien un manque de moyen humain.

Seulement, pour mettre en place ce service, j'ai besoin d'adultes mobilisables 24h avant la grève annoncée.

Par le présent avis, je fais appel à la population Reuilloise pour faire face à cette obligation institutionnelle.

Envoyez un courrier en Mairie pour m'informer de votre candidature.

Certain de votre mobilisation, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur mes meilleures salutations.

**Le Maire,
Patrick ROMANOW**

CEREMONIE DU 8 MAI

Les anciens combattants étaient au rendez-vous, ainsi que de nombreux Reuilloises et Reuillois de tous âges. Une belle occasion de perpétuer le souvenir et de partager dans la convivialité.



ETAT CIVIL

Naissance

Elsa COUSIN, le 5 janvier 2011

Manon SANTOS, le 8 avril 2011

*Bienvenue à nos nouveaux Reuillois
et félicitations aux heureux parents*





Bien vivre à Reuil en Brie
Bulletin d'informations Municipales
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :

Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS Denis GEOFFROY Francis MOIGNOT
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie